ESSEC FONDATION

APPEL À PROJETS

PRIX CAPITAINE CHOMEL DE JARNIEU

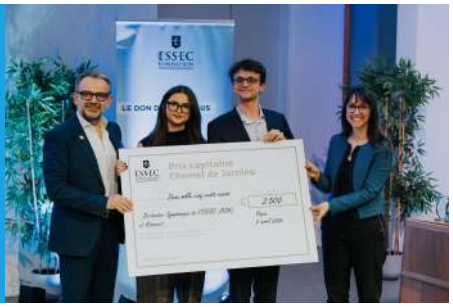

Créé en 2019 en hommage au capitaine Chomel de Jarnieu (E08), mort pour la France au Mali, le **Prix capitaine Chomel de Jarnieu** d'un montant de **2 500 euros** récompense un projet porté par une association étudiante de l'ESSEC.

Objectif du prix : soutenir un projet en France avec un impact solidaire, social ou éducatif pour le bien commun.

CALENDRIER 2026 DES CANDIDATURES

- **15 septembre** : Ouverture des candidatures
- **14 octobre** : Date limite de réponse à la **phase de présélection** via le formulaire avec le résumé du projet
- **20 octobre :** Si le projet est présélectionné, la phase de candidature débute avec la sélection des projets via le dépôt d'un dossier complet sur le formulaire Google form
- **12 novembre :** Date limite de remise du dossier complet pour la phase de sélection
- **Fin novembre :** Jury de sélection du prix et annonce des résultats
- **Décembre :** Versement de la dotation du prix par la Fondation ESSEC via la Fondation de France
- **Printemps 2027 :** Remise symbolique du prix lors de la Cérémonie de la Fondation ESSEC à Paris

RÈGLEMENT DU PRIX CAPITAINE CHOMEL DE JARNIEU

1. Objet de l'appel à projets

Cet appel à projets vise à récompenser et encourager l'engagement des étudiants ESSEC, dans des projets avec une dimension humaine et en faveur d'autrui en France. Il vise également à soutenir financièrement un projet ayant un impact solidaire, social ou éducatif pour le bien des personnes.

2. Dotation financière

Les lauréats recevront une dotation financière d'un montant de **2 500 euros**.

3. Critères de sélection des projets

- La dimension humaine et collective du projet
- Son inscription dans des actions menées en France et au service du bien commun ou de personnes en difficulté

Les éléments suivants seront pris en compte lors de l'évaluation :

- L'impact du projet : la clarté des objectifs, le nombre de bénéficiaires, l'utilisation des fonds dans la durée
- L'importance de la dotation dans le budget total du projet

4. Critères d'éligibilité des candidatures

Les candidats, pour être déclarés éligibles, doivent représenter une association étudiante de l'ESSEC à la date de dépôt de la candidature.

Les associations lauréates des 3 dernières années ne peuvent pas recevoir de nouveau le prix.

5. La procédure de sélection de l'association lauréate

L'association lauréate sera sélectionnée par un jury composé de la famille du capitaine Chomel de Jarnieu, d'un de ses camarades et de représentants de la Fondation ESSEC, de l'ESSEC et d'ESSEC Alumni.

6. Conditions de remise des candidatures et pièces constitutives du dossier

La présélection des projets

Pour candidater, les associations devront envoyer **un résumé écrit de leur projet** (500 caractères maximum) **avant le 14 octobre 2026 à 23h59** via le formulaire Google Form.

Le dossier de présélection complet devra comporter les éléments suivants :

- Nom de l'association
- Nom et prénom du (des) porteur(s) du projet
- Adresse email du contact principal
- L'impact du prix sur le projet en une phrase
- Résumé écrit du projet en 500 caractères maximum

La sélection des projets

Si le projet est présélectionné, les associations retenues seront informées par email et devront envoyer un dossier de candidature complet via un second formulaire Google Form **avant le 12**

novembre 2026 à 23h59, avec l'objet « Prix capitaine Chomel de Jarnieu – Candidatures 2026-2027 ».

Le dossier de candidature complet devra comporter les éléments suivants :

- Un résumé du projet en une phrase
- L'impact du Prix sur le projet en une phrase
- Une présentation courte du projet (au format PDF avec dix slides maximum) tenant compte des critères de sélection des projets de l'article 3 de ce règlement.

Sur un même document, toutes les informations suivantes :

- Nom et prénom du (des) porteur(s) du projet
- Nom de l'association
- Numéro de téléphone et adresse email du contact principal
- Copie de(s) la carte(s) d'identité de(s) porteur(s) du projet et identifiant ESSEC
- Statut de l'association
- Copie de la justification de la création au journal officiel
- Rapport annuel N-1 de l'association
- Liste des membres de l'association
- RIB de l'association
- Comptes de résultats et bilan de l'année N-1

Les dossiers de candidature incomplets ne pourront être examinés.

7. Communication des résultats

La Fondation informera l'association lauréate par email.

8. Communication autour du Prix capitaine Chomel de Jarnieu

Une communication sera réalisée sur l'association lauréate du prix et son projet, puis pourra être diffusée à l'ensemble de la communauté ESSEC à travers différents supports de communication (site internet, newsletter, magazine Reflets, réseaux sociaux, …) de la Fondation ESSEC, de l'ESSEC et d'ESSEC Alumni.

9. Engagement des lauréats du prix

L'association lauréate s'engage à :

- **se rendre disponible** pour la remise symbolique du prix lors de la **cérémonie de la Fondation ESSEC** au printemps 2027 à Paris

- **réaliser un témoignage écrit** ou autres actions de communication concernant le prix
- **communiquer à la Fondation ESSEC une courte synthèse du projet réalisé grâce à la dotation et quelques photos à l'appui.**

10. Acceptation du présent règlement

Le dépôt de candidature pour l'appel à projets implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.